

Charte de fonctionnement du réseau des Entreprises accueillantes du pays de Fougères



Le réseau des Entreprises accueillantes du pays de Fougères rassemble des **employeurs conscients de nombreuses évolutions du marché du travail** (attentes des actifs renouvelées, trajectoires de carrière diversifiées, nouvelles formes d'emploi, diversité des profils des candidats, etc.) et **décidés à se saisir du rôle qu'ils ont à jouer pour fluidifier le marché du travail**, et notamment en repensant leurs pratiques **d'attractivité, d'intégration et de fidélisation** de leurs salariés.

C'est donc un **réseau d'entreprises ouvertes sur leur territoire**, qui poursuit des objectifs **d'intérêt général pour le pays de Fougères** :

- Faire découvrir les métiers et entreprises aux demandeurs d'emploi, salariés, jeunes, enseignants, etc.
- Développer un circuit-court de l'emploi, bénéficiant aux entreprises et habitants du territoire,
- Valoriser et démultiplier les bonnes pratiques RH, au service de l'emploi sur le pays de Fougères,
- Contribuer à l'attractivité du territoire.

L'activité du réseau des Entreprises accueillantes du pays de Fougères procure ainsi des **bénéfices pour les employeurs comme pour les actifs du territoire** :

Apports pour les candidats :

- Accéder à un emploi répondant à leurs aspirations,
- Accroître leurs compétences,
- Evoluer professionnellement,
- Développer leur employabilité.

Apports pour les employeurs :

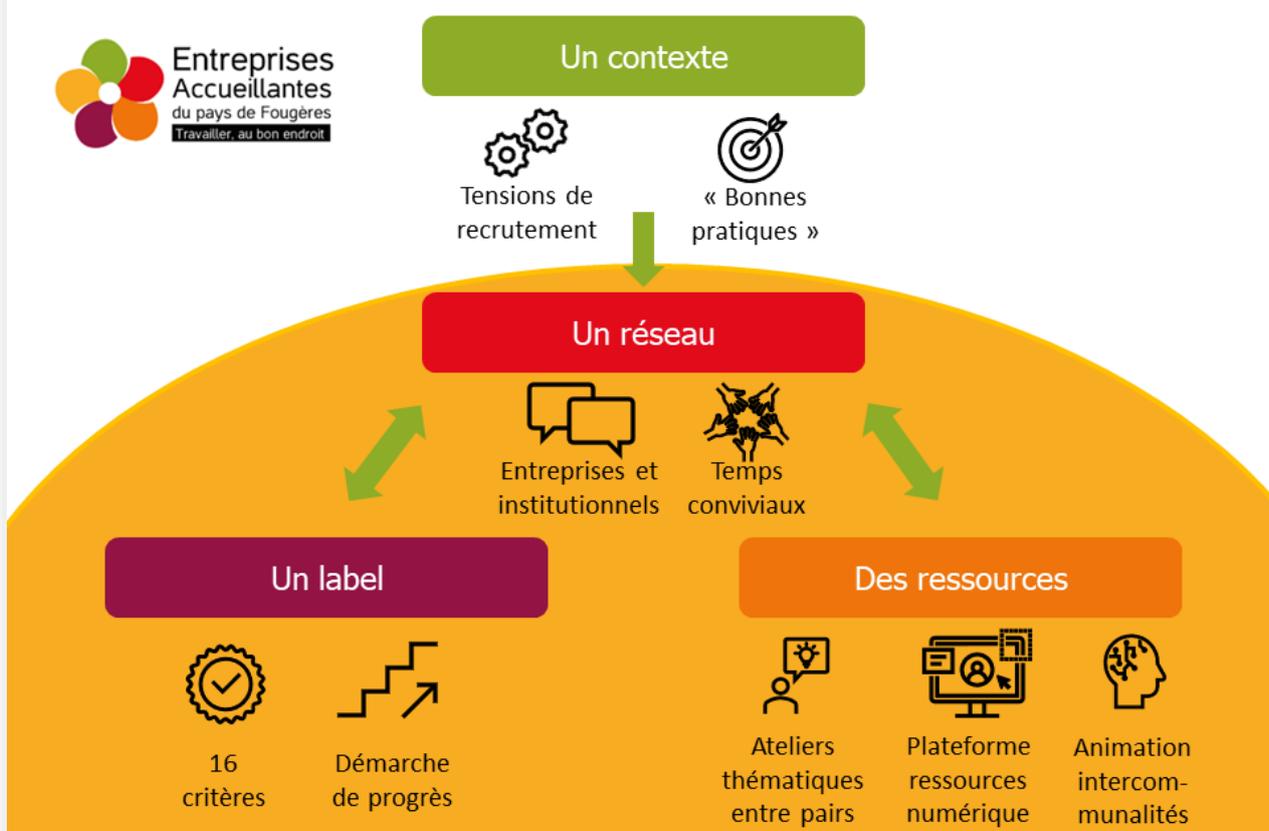
- Développer leur activité économique,
- Ancrer les savoirs et développer une culture de l'excellence,
- Fidéliser leurs salariés,
- Nourrir leur image d'employeur attractif.

Le réseau vise à être un **lieu d'échanges ouvert et bienveillant** où les dirigeants d'entreprises peuvent échanger entre pairs et avec les institutionnels de l'emploi autour de leurs problématiques de ressources humaines.

Un **label des Entreprises accueillantes** du pays de Fougères constitue une colonne vertébrale du réseau, permettant tout à la fois de **valoriser** auprès du grand public les entreprises engagées et de permettre à chaque employeur de **progresser** dans ses pratiques.

Une **animation** coordonnée par les intercommunalités (Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne) permet d'appuyer les activités du réseau et de proposer des **ressources** aux membres du réseau, notamment sous la forme **d'ateliers thématiques entre pairs** (méthodes, outils, retours d'expériences...).

Démarche **Entreprises accueillantes du pays de Fougères**



1) Genèse du réseau des **Entreprises accueillantes du pays de Fougères**

Face au double constat, d'une part de difficultés de recrutement pour de nombreux employeurs, d'autre part de l'existence d'outils et d'exemples de bonnes pratiques RH pour y remédier, des partenaires institutionnels agissant pour l'emploi ont souhaité proposer une animation au service des employeurs sur les questions d'intégration et de fidélisation.

Ainsi, les intercommunalités de Fougères Agglomération et de Couesnon Marches de Bretagne ont initié sur le territoire du pays de Fougères une démarche d'« entreprises accueillantes » avec l'agence Pôle Emploi Fougères, la Mission Locale du Pays de Fougères, Cap Emploi, la DDETS (Etat), la Région Bretagne, le Pôle ESS EcoSolidaireS et les chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, CCI, CMA). Cette démarche s'inscrit dans le cadre des objectifs de la CTEFI (Commission Territoriale Emploi Formation Insertion) en matière de développement de l'insertion et de l'emploi pérenne.

Le projet a été soumis à des entreprises du territoire qui ont désiré construire et s'impliquer dans le réseau des Entreprises accueillantes du pays de Fougères ici présenté.

2) Fonctionnement du réseau des Entreprises accueillantes du pays de Fougères

Le réseau des Entreprises accueillantes du pays de Fougères se veut ouvert, bienveillant et convivial.

- **Ouvert** car chaque employeur du territoire peut y participer (le réseau n'est pas un club réservé).
- **Bienveillant** car les échanges au sein du réseau visent à faire progresser les participants, sans jugement sur leur fonctionnement.
- **Convivial** car les formats de rencontre proposés cherchent à permettre un échange détendu entre les participants.

Afin de garder un format léger, le réseau des Entreprises accueillantes du pays de Fougères n'a pas de structuration juridique propre (de type association, entreprise, etc.). Toutefois un **cadre de fonctionnement** a été défini :

- Des orientations validées en **collégialité** (absence de présidence et/ou de bureau), lors des rencontres du réseau.
 - o Possibilité de consultations numériques pour avoir un retour du plus grand nombre de membres du réseau.
- Les **rôles et engagements des entreprises** :
 - o Les entreprises ont un **rôle moteur**, impulsant les travaux. L'implication des entreprises passe par leur engagement à contribuer au réseau au travers de leur participation aux différentes rencontres organisées et au travers du développement de pratiques RH vertueuses.
 - o Les référent.e.s au sein des entreprises membres ont un **engagement de présence a minima**, en se faisant remplacer (système de suppléance) par un.e collègue/ membre de leur équipe lorsqu'ils et elles ne peuvent être présents. En cas d'absence répétée d'une entreprise, sa volonté de rester membre du réseau sera questionnée.
 - o Les entreprises **s'engagent à progresser** dans leurs pratiques **et faire progresser** les autres membres du réseau, notamment en témoignant de leurs retours d'expériences et plus particulièrement lorsqu'elles sont exemplaires sur une pratique.
- Les **rôles et engagements des partenaires de l'emploi** :
 - o Les partenaires de l'emploi **accompagnent les entreprises**, à la fois en répondant au mieux aux demandes exprimées par les entreprises et en leur proposant de nouveaux axes de travail. Les partenaires s'appuient sur les démarches existantes, font du lien avec les outils de politiques publiques et font du lien avec les autres actions déployées sur le territoire. Les entreprises participant au réseau des entreprises accueillantes bénéficient de fait d'un accès facilité à l'offre de services des acteurs de l'emploi, au travers d'une meilleure information.
 - o Les partenaires de l'emploi sont les **garants des objectifs fixés dans cette charte**. Ils assurent un rôle de neutralité et d'objectivité, ils veillent à la poursuite des objectifs fixés d'intégration et de fidélisation des salariés.

- Une **animation support du réseau, coordonnée par les intercommunalités de Fougères Agglomération et de Couesnon Marches de Bretagne**, en lien avec les partenaires institutionnels agissant pour l'emploi.

- Des rôles qui peuvent être confiés de façon complémentaire :
 - o Possibilité d'identifier des personnes référentes en charge du développement de **projets initiés par le réseau**.

- Afin de faciliter l'accessibilité de la démarche à toutes les entreprises et notamment les TPE, il est proposé aux entreprises exprimant un besoin de bénéficier d'un **parrainage**, avec un accompagnement appuyé par un autre membre du réseau (entreprise ou partenaire institutionnel).

- Un fonctionnement spécifique pour le label, détaillés dans le chapitre dédié ci-après.

Parce que la visibilité est au cœur de la démarche, le réseau des Entreprises accueillantes du pays de Fougères développe une **communication commune**, avec un logo, un relai dans les médias des évènements organisés, une présence sur internet, dont sur les réseaux sociaux.

Les membres du réseau s'attachent à **en faire la promotion** auprès des entreprises du territoire qu'elles rencontrent et sur les supports de communications qu'elles possèdent (exemples : site internet, flyers, etc.).

3) Label des Entreprises accueillantes du pays de Fougères

Le label des Entreprises accueillantes du pays de Fougères a été construit pour **valoriser les entreprises ayant développé des pratiques exemplaires** dans l'accueil de nouveaux salariés et la fidélisation de leurs employés en place. Le label est également pensé comme un **outil de progression des pratiques, pour les entreprises de toutes tailles** et de tous secteurs d'activité.

Le label des Entreprises accueillantes du pays de Fougères présente de **réelles exigences quant à l'engagement des entreprises**.

Un ensemble de critères, détaillés ci-après, ont été mis en évidence pour pouvoir apprécier avec objectivité le caractère vertueux des pratiques des employeurs candidats à la labélisation.

- **OUVERTURE AUX PUBLICS – Ouvrir les entreprises au grand public dans une logique de découverte des métiers et des employeurs**
 - Participer à des événements collectifs de découverte des métiers (salons, forums, etc.)
 - Accueillir du public dans son environnement de travail (portes ouvertes, visites de son entreprise, visites de chantiers, DuoDay, etc.)
 - Intervenir dans les collèges, lycées et organismes de formation professionnelle (auprès des enseignants et des apprenants)

- **OUVERTURE AUX CANDIDATS – Ouvrir les entreprises aux candidats en orientation et/ou en formation**
 - Accueillir des stagiaires « découverte », notamment collégiens de 3^{ème} ou adultes en projet de reconversion et/ou insertion (immersion : dispositif de la PMSMP)
 - Identifier dans son entreprise des « salariés accueillants » volontaires pour partager leur quotidien (exemple de journées « vis ma vie », de stages de découverte, etc.)
 - Contribuer à la formation des futurs professionnels, aussi bien par l'accueil de stagiaires (stages inclus dans les cursus de formation) que d'apprenants en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)

- **RECRUTEMENT – Repenser ses pratiques de recrutement**
 - S'engager à répondre à chaque candidature (stage, alternance, emploi)
 - Elargir son *sourcing* par une mise en relation avec des acteurs de l'insertion, de l'accompagnement des actifs en situation de handicap, des réfugiés, des personnes placées sous main de justice, etc.
 - Innover dans ses pratiques de recrutement (recrutement sans CV, cooptation, recrutement avec une entrée ludique, etc.)

- **INTEGRATION – Accueillir de nouveaux salariés**
 - Mettre en place un parcours d'accueil, pensé par et pour les salariés, s'appuyant sur des outils tels qu'un livret d'accueil du salarié
 - Identifier des tuteurs et former les salariés volontaires au tutorat
 - Faciliter l'intégration de nouveaux collaborateurs en ayant recours à des intermédiations et accompagnements possibles sur le territoire, proposés par les acteurs de l'emploi

pour lever des freins (savoir-être, difficultés sociales, maîtrise de la langue française, du numérique, etc.)

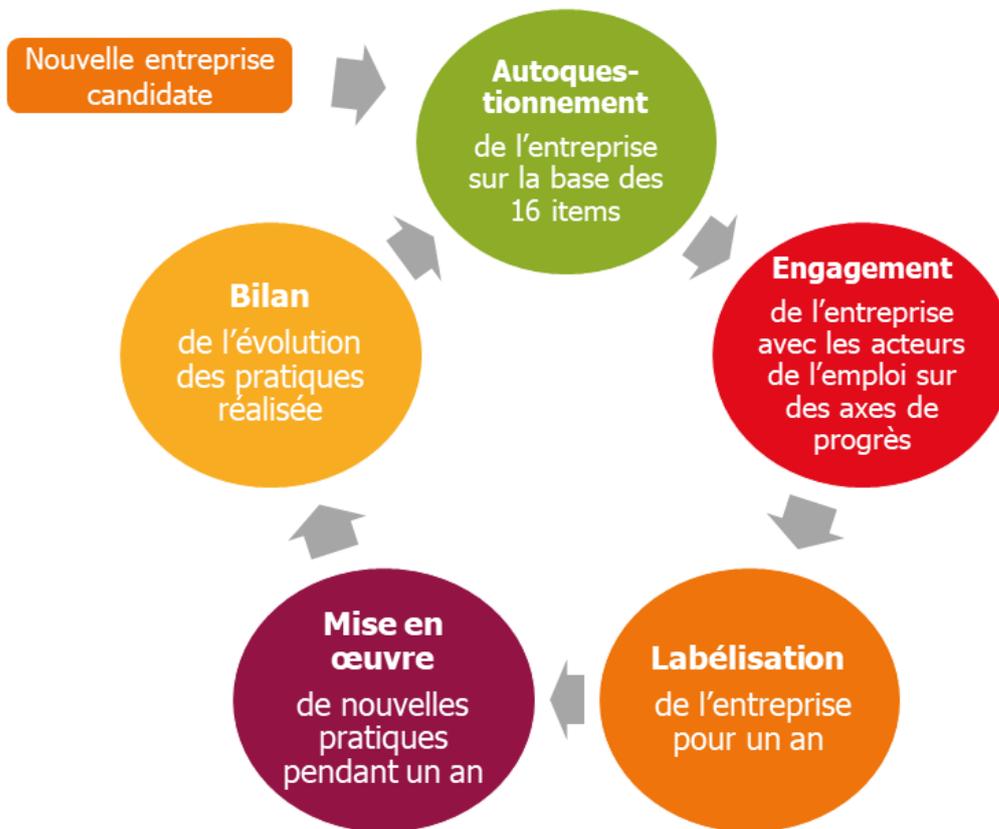
- **ATTRACTIVITE ET FIDELISATION – Travailler à améliorer et communiquer à l’interne comme à l’externe sur son entreprise**
 - Renforcer la place de la qualité de vie et des conditions au travail (conditions matérielles et organisationnelles : management, organisation du temps de travail, aménagement des espaces, qualité des équipements, etc.) dans le dialogue social et déployer les préconisations qui en sont issues
 - Alimenter une culture du développement des compétences (parcours de formations donnant lieu à des attestations de formation, des certifications et/ou des qualifications) pour tous les salariés (nouveaux ou anciens), y compris par la valorisation des acquis de l’expérience
 - Faciliter la vie de ses salariés actuels et futurs : faciliter la mobilité, la garde d’enfants (de la naissance à l’entrée au collège), l’accès au logement, etc.
 - Développer les engagements sociétaux de l’entreprise (pour l’environnement, le patrimoine, la santé, le sport, la cohésion sociale, etc.), impactant la société en dehors de l’entreprise en contribuant au développement durable

Ces **16 critères constituent autant d’axes de travail** pour les entreprises candidates au label, qui sont invitées à s’interroger pour chacun des 16 items sur leur degré de pratique à ce jour et sur les axes de progrès qu’elles souhaitent travailler dans les mois à venir.

Cet exercice constitue un **autodiagnostic à temps 0**, qui est présenté aux acteurs de l’emploi garants du label et qui servira de support pour des **temps de revoyure chaque année**, afin d’apprécier les progrès réalisés et les difficultés rencontrées.

Le rôle des acteurs de l’emploi est ici d’apporter une **objectivité**, tant en mettant en évidence des pratiques vertueuses non valorisées par l’entreprise, que en tempérant les déclarations des entreprises qui porteraient sur des pratiques non effectives et en proposant l’amélioration de ces pratiques.

Les critères ne sont pas appréciés de façon quantitative, l’objectif n’étant pas de cocher toutes les cases mais de s’emparer d’items en fonction de ses priorités et moyens. Cette approche permet une ouverture au plus grand nombre d’entreprises, **en axant cette labellisation sur les progrès à réaliser et réalisés et non sur la maturité de l’entreprise à son entrée dans la démarche.**



Le schéma ci-avant synthétise la démarche de labélisation. Une entreprise candidate reçoit le label lorsqu'elle présente son autodiagnostic aux partenaires de l'emploi et elle s'engage dès lors à travailler pour le conserver, en justifiant chaque année de son implication dans le réseau (en participant aux ateliers, en diffusant de bonnes pratiques, en parrainant une autre entreprise, etc.) et du travail réalisé pour faire évoluer ses pratiques.

Il n'y a pas de prérequis sur des modalités d'actions, mais une **liberté laissée à chaque entreprise labellisée de définir sa façon de travailler ses pratiques**. L'appartenance au réseau des Entreprises accueillantes du pays de Fougères doit permettre de faciliter le travail de l'entreprise, qui pourra être alimentée aussi bien lors d'ateliers thématiques proposés au sein du réseau que par des échanges bilatéraux avec des structures ressources rencontrées par le biais du réseau.

Les labélisations sont organisées au fil de l'eau, permettant à chaque entreprise d'intégrer quand elle le souhaite la démarche.

Des temps de valorisation des nouvelles entreprises accueillantes seront organisés, où seront également mises en avant les entreprises déjà labélisées et qui auront fait progresser leurs pratiques. Ces valorisations pourront à la fois :

- Mettre en évidence au sein du réseau les engagements des entreprises membres,
- Rendre visibles auprès du grand public les entreprises engagées.

4) Animation et ressources

Avec le label, l'animation du réseau constitue le second pilier des Entreprises accueillantes du pays de Fougères.

Cette animation, assurée par les intercommunalités de Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne, vise notamment à :

- **Coordonner l'organisation d'ateliers thématiques** proposés par les entreprises membres (concernant par exemple la fidélisation, le développement des compétences, l'organisation du travail, etc.),
- **Organiser les temps forts du réseau**, visant à promouvoir la démarche, les entreprises engagées et à favoriser la convivialité (interconnaissance des membres),
- **Assurer la communication** au sein du réseau et à l'extérieur,
- **Centraliser des ressources** pour les entreprises labellisées avec sur une plateforme des synthèses des ateliers, une boîte à outils, etc.
- **Faire du lien avec d'autres initiatives** concourant à faciliter l'intégration et la fidélisation de salariés (exemple du Club des entreprises inclusives 35),
- **Être en appui pour déployer les projets** émergeant au sein du réseau des Entreprises accueillantes du pays de Fougères.

Des inscriptions préalables engagent moralement les entreprises et partenaires à participer aux temps de rencontres. En cas d'effectifs inscrits insuffisants, les événements peuvent être annulés.

Conclusion :

Tout participant au réseau et à ses évènementiels se reconnaît dans les objectifs et modalités de fonctionnement décrits dans la présente charte et s'attache à les faire vivre.